



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Pau, le - 2 NOV. 2011

Délégation territoriale Pays Basque

Affaire suivie par : José Ducasse
ddtm-dtbp@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
téléphone : 05.59.44.76.94



Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 17 août 2011 sollicitant mon avis au sujet des tracés retenus à ce jour par l'ensemble des élus locaux pour la réalisation d'une déviation de l'agglomération de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT et je vous en remercie.

A ce stade des études, il me semble toutefois difficile de choisir entre l'un et l'autre des tracés.

En première approche, la variante en rive droite du Laurhibar, du fait de sa situation, paraît moins contrainte techniquement mais devrait avoir plus d'impact sur le milieu naturel.

Sur le plan hydraulique, les deux options de tracés prévoient la traversée de zones inondables et nécessiteront des remblais, pour leur mise hors d'eau, en zone d'expansion des crues, dans un secteur déjà très sensible au risque d'inondation. La variante en rive droite du Laurhibar devrait de ce point de vue avoir une incidence notable sur les écoulements du cours d'eau en crue. Des ponts (4 dans l'option rive gauche, pour 3 dans l'autre) sont à construire en zone d'aléa fort. Ils devront être conçus pour ne pas créer d'obstacle important à l'écoulement de l'eau en crue et pour ne pas entraîner d'augmentation des risques sur le milieu environnant.

Vous me précisez que, suite aux observations formulées par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, différentes études d'impact faune-flore et d'incidences, Natura 2000 ou au titre de la Loi sur l'Eau, allaient être réalisées pour l'ensemble des variantes.

Avant de se prononcer pour l'une ou l'autre de ces variantes, il me paraît effectivement souhaitable de disposer du résultat de ces études et que les différents éléments puissent être pris en compte dans le cadre d'une analyse multicritère la plus fine possible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement,

Monsieur Georges LABAZEE
Président du Conseil Général des
Pyrénées-Atlantiques
64, avenue Jean Biray
64058 PAU Cedex 9

Le Préfet,

François-Xavier CECCALDI